



Preuve reparation voiture d'occasion

Par **papat62**, le **09/03/2010 à 18:20**

Bonjour, rnj'ai acheté une voiture d'occasion le 12/12/2010, a ce jour 2 reparations donc sous la garantie des 3 mois et rien a payer de ma poche. La 1ere etant le tableau de bord defectueux et donc réparé, au frais du garage, le garage n'a pas pu me donner la facture car soit disant que je n'ai pas payé et là c'est la pompe à huile qui lâche, il me la repare aussi à leur frais, mais moi quelle est ma garantie !!!!!?? sans facture, puis-je demander un justificatif écrit prouvant la réparation car après le 12 mars si les pièces changées venaient à faire défaut quelle est la preuve que c'est réparé, c'est sa parole contre la mienne merci pour votre réponse